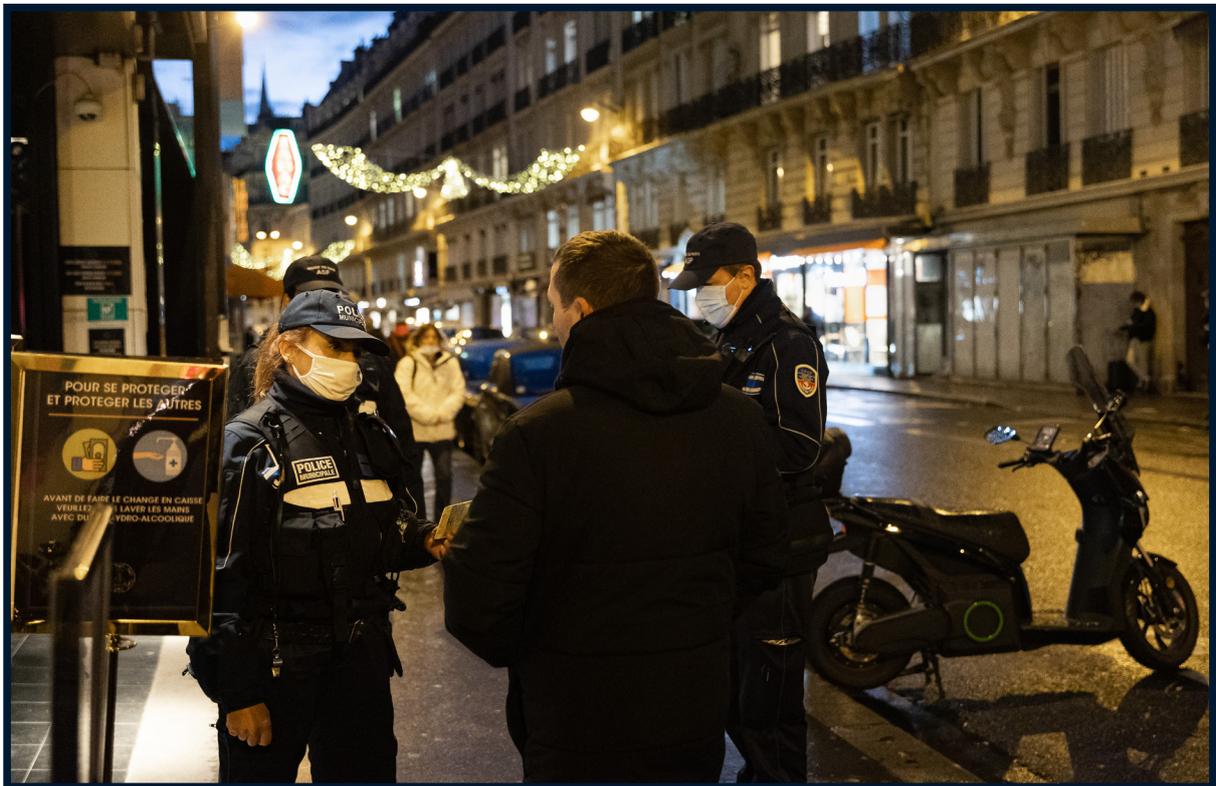


LA POLICE MUNICIPALE PARISIENNE





VILLE DE
PARIS

RENCONTREZ VOTRE POLICE MUNICIPALE

Venez échanger, vous informer
et faire part de vos attentes
auprès des équipes dédiées
à la tranquillité de votre quartier.

Ici, rencontrez la Police Municipale
Parisienne.

Pour connaître les horaires
ou prendre contact :

3975 ou [Paris.fr](https://paris.fr)



SOMMAIRE

P.7	Édito de Nicolas Nordman
P.9	Quelles sont les missions de la police municipale parisienne ? <ul style="list-style-type: none">• Axe 1 - Sécuriser les Parisiennes et les Parisiens• Axe 2 - Améliorer la protection routière pour garantir la sécurité de toutes et tous• Axe 3 - Accompagner Paris vers la transition écologique et la protection du vivant• Axe 4 - Apaiser l'espace public
P.23	Un comité d'éthique pour la Police Municipale de Paris





NICOLAS NORDMAN

**Adjoint à la Maire de Paris
en charge de la prévention,
de l'aide aux victimes, de
la sécurité et de la police
municipale**

Depuis octobre 2021, la police municipale se met progressivement en place dans les rues de Paris. Nous avons porté avec Anne Hidalgo la volonté de créer une police municipale d'ultra-proximité, formée à l'exercice de ses missions et aux grands enjeux sociétaux, diverse et à l'image de la société parisienne. Cette police municipale sera aussi exemplaire dans sa pratique professionnelle.

Au-delà de ces grandes caractéristiques qui forgent l'identité et les valeurs de la Police Municipale Parisienne, il est apparu nécessaire de donner une véritable cohérence et visibilité à son action. Il s'agit là d'une condition essentielle pour un travail de terrain plus efficace et répondant mieux aux besoins et attentes des Parisiennes et des Parisiens dans tous les arrondissements. C'est en ce sens que j'ai réuni l'ensemble des Maires d'arrondissements et des élus en charge des questions de prévention et sécurité, mais aussi les membres de l'Exécutif parisien pour élaborer conjointement, sur la base des compétences légales larges de la police municipale, une feuille de route qui détaille les missions qui lui sont confiées.

Celles-ci s'articulent autour de 4 grands axes pour guider l'action des policières et policiers municipaux de Paris : sécuriser les Parisiennes et les Parisiens, améliorer la protection routière pour garantir la sécurité de toutes et tous, accompagner Paris vers la transition écologique et la protection du vivant, et enfin, apaiser l'espace public. Ces missions seront déclinées en fonction des priorités portées au niveau parisien et par les Maires sur la base des caractéristiques de leur arrondissement.



AXE 1

**SÉCURISER LES PARISIENNES
ET LES PARISIENS**

QUELLES SONT LES MISSIONS DE LA POLICE MUNICIPALE PARISIENNE ?

Assurer la tranquillité des Parisiennes et des Parisiens

- **Rassurer par une présence d'ultra-proximité dans les rues.** Les agents de la Police Municipale Parisienne (PMP) sont identifiables, visibles et accessibles au moment où les Parisiennes et les Parisiens en ont besoin.
- **Multiplier les parcours de tranquillité publique**, à pied ou à vélo, dans chaque arrondissement, pour couvrir les horaires les plus sensibles de la journée, en particulier le soir et le week-end.
- **Participer de manière volontariste à la prévention des infractions**, dans les conditions prévues par l'article 73 du code de procédure pénale : les policiers municipaux peuvent être amenés à appréhender les auteurs de délits et de crimes et les mettre à disposition d'un Officier de Police Judiciaire (OPJ).
- **Protéger les parisiennes et les parisiens victimes de discriminations, de harcèlement de rue et de violences sexistes et sexuelles**, en améliorant la prise en charge par la PMP et l'orientation vers les partenaires de la Police nationale et les associations spécialisées.
- **Contribuer à la tranquillité résidentielle aux abords du parc social.** La PMP opère de manière coordonnée avec la Préfecture de Police et le Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance sur certains sites sensibles.

Réaffirmer l'engagement de la police municipale dans l'assistance aux publics vulnérables

- **Participer à la régulation des campements et des scènes de consommation de drogue à Paris**, y compris dans une logique de médiation auprès des riveraines et des riverains .
- **Encadrer les distributions solidaires de première nécessité sur les sites en tension**, dans le respect des règles de la charte municipale édictée à cet effet.
- **Pérenniser le dispositif « Tranquillité Senior » et contribuer activement aux recherches des disparitions inquiétantes** de personnes âgées ou souffrantes de troubles cognitifs.

Prévenir les conduites à risques chez les jeunes

- **Désamorcer les risques de conflits potentiels entre jeunes**, en particulier aux abords des établissements scolaires et en interaction constante avec la communauté éducative, les associations de prévention spécialisée et les structures jeunesse.
- **Déterminer un cadre opérationnel pour prévenir l'usage des mortiers ou pétards dans l'espace public**, avec ces mêmes acteurs.
- **Développer les actions de sensibilisation pour prévenir la consommation de protoxyde d'azote**, dans un lien étroit avec la Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques (MMPCR), les clubs de prévention et les structures jeunesse





AXE 2

**AMÉLIORER LA PROTECTION ROUTIÈRE
POUR GARANTIR
LA SÉCURITÉ DE TOUTES ET TOUS**

Protéger les piétons

Cette action qui s'inscrit dans le futur cadre du code de la rue, constitue une part non négligeable de l'activité de la PMP, notamment à travers le dispositif « Paris Respire ».

- **Réserver l'usage des trottoirs aux piétons.** Une attention particulière sera portée au stationnement des deux roues motorisés (2RM) ainsi qu'aux déplacements des trottinettes électriques et vélos sur les trottoirs. Tout constat fera l'objet d'une demande d'enlèvement systématique.
- **Faire respecter la priorité piétonne dans les espaces de partage avec les autres moyens de locomotion** (véhicules motorisés, vélos sur les trottoirs, trottinettes...).
- **Sécuriser les zones piétonnes.** La PMP doit notamment poursuivre et renforcer la protection des traversées scolaires aux carrefours et croisements identifiés comme accidentogènes.
- **Sensibiliser les jeunes piétons,** dans le cadre d'actions menées avec la Police nationale en milieu scolaire.

Sécuriser le développement de la pratique du vélo

La police municipale est investie d'une mission de sécurisation particulièrement importante dans le plan vélo 2021-2026 :

- **Protéger les cyclistes de leurs propres comportements dangereux** : notamment les violations manifestes du code de la route (ne pas respecter l'arrêt imposé aux feux rouges, monter à deux sur un vélo...).
- **Protéger les cyclistes des agissements dangereux dont ils peuvent être victimes** : en particulier la circulation ou le stationnement prohibé des véhicules motorisés sur les infrastructures cyclables et le non-respect des « sas vélos ».

Veiller au respect des règles de stationnement et de circulation

- **Systematiser les sanctions relatives à l'emprunt des voies de bus par les véhicules qui n'y sont pas autorisés**
- **Agir contre le stationnement illicite sur les emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite**. À ce sujet des opérations contre l'utilisation frauduleuse des cartes de stationnement peuvent être menées sur des secteurs ciblés avec la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées et la Préfecture de Police.
- **Réguler le stationnement gênant voire abusif sur les emplacements spécifiques**



© Guillaume Bontemps / Ville de Paris



AXE 3

**ACCOMPAGNER PARIS VERS LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET LA PROTECTION DU VIVANT**

Veiller à la propreté et à la salubrité dans l'espace public

À partir d'une cartographie construite avec la Direction de la propreté et de l'eau (DPE), la DPMP poursuit, sous l'égide des Maires d'arrondissement et des Directeur-trice-s généraux-ales- Adjointes chargé-e-s de l'espace public, plusieurs objectifs :

- **Massifier les opérations de verbalisation** des dépôts sauvages, jets de mégots, épanchements d'urine, déjections canines ou malpropreté aux abords des chantiers.
- **Accroître la lutte contre les ventes à la sauvette**, à travers des opérations de contrôle et de répression conjointes avec la Préfecture de Police, en particulier aux abords des marchés aux puces.
- **Intensifier les opérations de sensibilisation**, au moyen des outils mis à disposition par la DPE (cendriers de poche, sacs kraft...).
- **Densifier la lutte contre les tags, graffitis et affichages sauvages**, en collaboration avec la Préfecture de Police, le Parquet et les acteurs du réseau ferroviaire.
- **Garantir la pleine application du règlement de collecte des déchets**. Le concours des responsables de quartier doit permettre de cibler les difficultés conjoncturelles ou irritantes et mieux orienter le travail des agents.
- **Réguler l'usage de sacs plastiques à usage unique sur les marchés alimentaires** afin de répondre aux exigences

Intensifier la lutte contre la pollution sonore et atmosphérique

A mesure que la Ville poursuit sa transition écologique, la PMP est appelée à monter en puissance dans ses missions :

- **Procéder au contrôle des restrictions inscrites dans la Zone à faible émission (ZFE)**, visant à la réduction des émissions du trafic routier, à l'occasion de pics de pollutions et la mise en place de circulations différenciées.

- **Participer au déploiement d'une Zone à Trafic Limité parisienne (ZTL)** et tout autre projet concourant à l'abaissement du niveau de circulation à Paris.

- **Soutenir les mesures portées dans le cadre du plan d'amélioration de l'environnement sonore, à un double degré :**

- Une action forte et décisive contre le bruit lié à la circulation des véhicules motorisés, en particulier les 2RM, par l'usage généralisé de sonomètres

- Un traitement étendu des tapages sur la voie publique

- **S'emparer des enjeux relatifs à la pollution lumineuse générée par des enseignes commerciales**, d'ici l'adoption du « Plan lumière » à l'été 2022.

Amplifier la surveillance des espaces verts

- **Lutter avec détermination contre les mésusages dans les bois, parcs, jardins et sites d'agriculture urbaine** : respect de la piétonisation, occupations abusives, fréquentation de chiens, consommation d'alcool...
- **Renforcer la surveillance quotidienne des espaces verts sensibles**, singulièrement à l'occasion de l'ouverture prolongée d'été.

Favoriser le respect du bien-être animal

- **Veiller à la bonne application de la charte relative au bien-être animal sur l'ensemble du territoire parisien.** À cet égard, la PMP porte un regard vigilant sur les diverses activités impliquant des animaux sur la voie publique : balades à poneys ou en calèche, cirques, activité foraine.



AXE 4

APAISER L'ESPACE PUBLIC

Faire respecter le règlement des étalages et des terrasses

Dans le cadre du nouveau règlement des étalages et terrasses, la PMP doit prioritairement :

- **Renforcer le contrôle des terrasses qui excèdent l'autorisation d'occupation du domaine public ou à l'origine de nuisances sonores.** Ceci concerne notamment la phase de montage (avril 2022) et de démontage (octobre 2022) des installations éphémères.
- **Participer régulièrement aux instances locales dédiées :** commissions de régulation des débits de boissons, conseil des chartes des usages, Conseil de la nuit...

Accentuer la régulation des secteurs festifs et touristiques

- **Intervenir en prévention et médiation sur les sites festifs,** en particulier le soir et le week-end, entre le printemps et l'automne.
- **Apporter son concours à la régulation des quartiers touristiques :**
Le « Plan tourisme » piloté par la Préfecture de Police donne un cadre d'actions pour protéger les touristes des faits de délinquance dont ils peuvent être victimes (pratiques des vols à l'arrachés, pickpockets, arnaques organisées aux alentours des sites très fréquentés).
- **Accroître la vigilance de la PMP à l'égard du stationnement des autocars de tourisme sur des secteurs ciblés.**

Encadrer et sécuriser les évènements parisiens ou locaux

- **Encadrer le public ou contrôler la circulation**, dans un contexte marqué par les impératifs anti-terroriste et sanitaire.
- **Effectuer des passages en aval des manifestations revendicatives** afin d'informer les commerçants des démarches et des aides existantes en cas de dommages matériels.

UN COMITÉ D'ÉTHIQUE POUR LA POLICE MUNICIPALE DE PARIS

Présidé par l'ancien Garde des Sceaux et Défenseur des Droits, Jacques Toubon, et installé le 4 février 2022, le comité d'éthique de la Police Municipale de Paris, donne un encadrement déontologique à la nouvelle police municipale de Paris. La composition de cette nouvelle instance indépendante, sans précédent en France, répond à des objectifs de transparence, d'indépendance, de pluralité et de parité.

Le Comité veillera ainsi au respect par les agents de la nouvelle direction de la Police municipale et de la prévention, des règles déontologiques qui encadrent leurs missions. Les policiers municipaux devront notamment traiter les personnes avec respect et impartialité, leur porter assistance sans délai et ne pourront faire usage de la contrainte qu'en cas de nécessité et avec proportionnalité.

Chaque citoyen ou élu parisien peut désormais signaler, par courriel ou par voie postale, tout éventuel manquement à ces obligations de la part d'un agent dans son expression ou dans son action.

Le comité d'éthique n'est pas une instance disciplinaire mais il peut déclencher des procédures internes pouvant entraîner des sanctions disciplinaires.

De plus, le comité d'éthique pourra émettre des propositions à la Maire de Paris dans les domaines suivants :

- La formation des agents
- Les modalités de relation entre les agents et la population
- Le respect des libertés publiques dans l'utilisation des technologies de sécurité.

CONTACT PRESSE

Franck Chaumont

presse@paris.fr

01 42 76 49 61